

Le Petit Mongauzyn



Une vue par drone de Mongauzy, voir page 2.

JOURNAL MUNICIPAL

- OCTOBRE 2021 -

INFOS MAIRIE

Adresse :

4 le Bourg Sud
33190 Mongauzy

Tél : 05 56 61 70 16

Mail : mairie.mongauzy@gmail.com

Horaires d'Ouverture :

Lundi de 9h à 12h - 14h à 18h

Mardi de 14h à 17h30

Mercredi fermé

Jeudi de 14h à 17h30

Vendredi de 9h à 12h

NUMÉROS UTILES

Police : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Hôpital La Réole : 05 56 61 53 53

Centre Anti-Poison

Bordeaux : 05 56 96 40 80

Pharmacie

Lamothe Landerron : 05 56 61 71 26

CRÉDITS

Directeur de Publication :

Clara Delas, Maire

(Commission Communication)

Rédaction :

Sarah Gauron

Eve Aveilha

Céline Mounaris

Mise en Forme :

Fabrice Ricaud

Autres contributeurs :

Clara Delas

Marie-Claude Champagne

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Élections Départementales	4
Élections Régionales	5
Fourgon numérique @PEFEM La région et le transport scolaire	6
Adressage Personnel communal	7
Travaux	8
USTOM	9
DOSSIER: Les digues	10
DOSSIER: La fibre	12
Coup de foudre à Mongauzy ! Concours de pêche du 14/07/2021	13
École Ginette Marois - Label 2024	14
Divers	15
Formulaire Inscription « GEDICOM »	16

Le groupe « Eden. » a réalisé des prises de vues extérieures de drone fin décembre 2020 afin de mettre en valeur des lieux emblématiques pour le compte de la matinale radio France Gironde.

Nous tenons à les remercier pour le partage de ses images et nous donner la possibilité de les utiliser pour illustrer notre journal.

LE MOT DU MAIRE

*Clara Delas
Maire de Mongauzy*

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales se sont déroulées le 20 et 27 juin dernier avec 410 électeurs inscrits à Mongauzy.

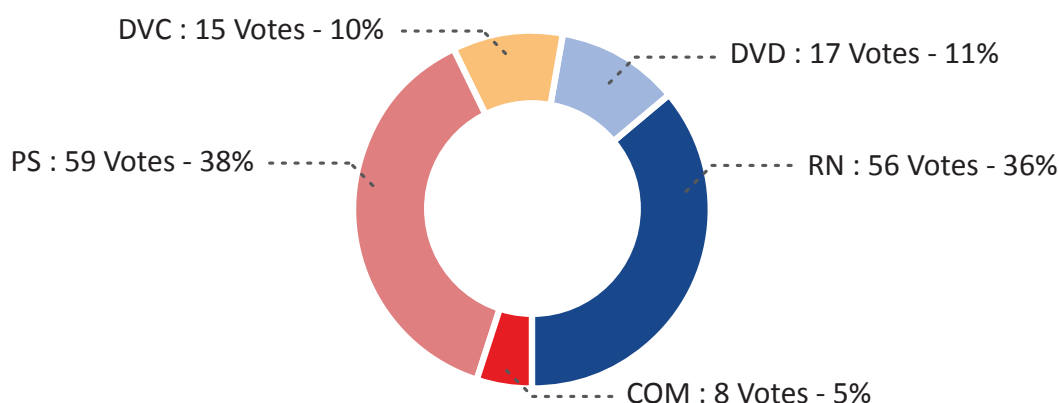
Voici les résultats du premier tour :

Nombre d'Abstention :	253
Nombre de Votants :	163
Nombre de Bulletins blancs :	5
Nombre de Bulletins nuls :	3
Nombre de Votes Exprimés :	155

Les Candidats suivis du nombre de votes :

Binôme Barbe / Guionie (PS) :	59
Binôme Chadourne / Riva (RN) :	56
Binôme Ferte / Mercier (DVD) :	17
Binôme Lavergne / Ribérix-Clayton (DVC) :	15
Binôme Bagnarol / Lucmarie (COM) :	8

Résultats du 1er Tour / Votes Exprimés



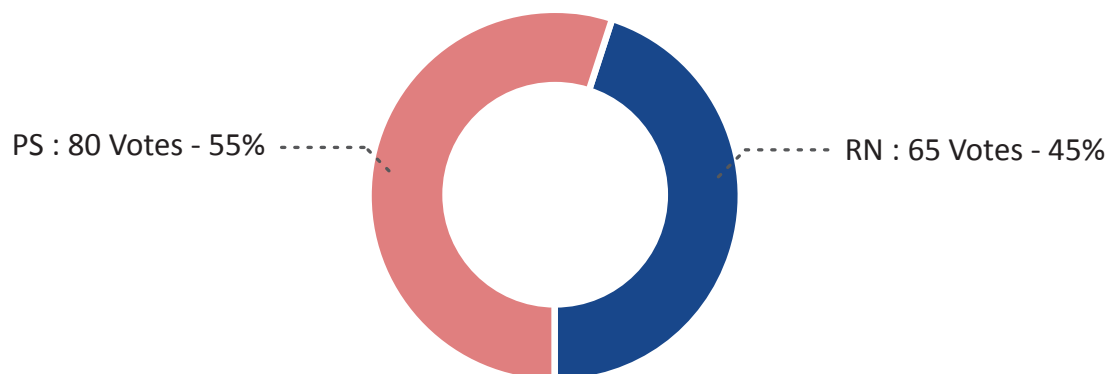
Voici les résultats du second tour :

Nombre d'Abstention :	253
Nombre de Votants :	157
Nombre de Bulletins blancs :	5
Nombre de Bulletins nuls :	7
Nombre de Votes Exprimés :	145

Les Candidats suivis du nombre de votes :

Binôme Barbe / Guionie (PS) :	80
Binôme Chadourne / Riva (RN) :	65

Résultats du 2nd Tour / Votes Exprimés



L'abstention au premier tour et au second tour a été de 61.7%.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales se sont déroulées le 20 et 27 juin dernier avec 410 électeurs inscrits à Mongauzy.

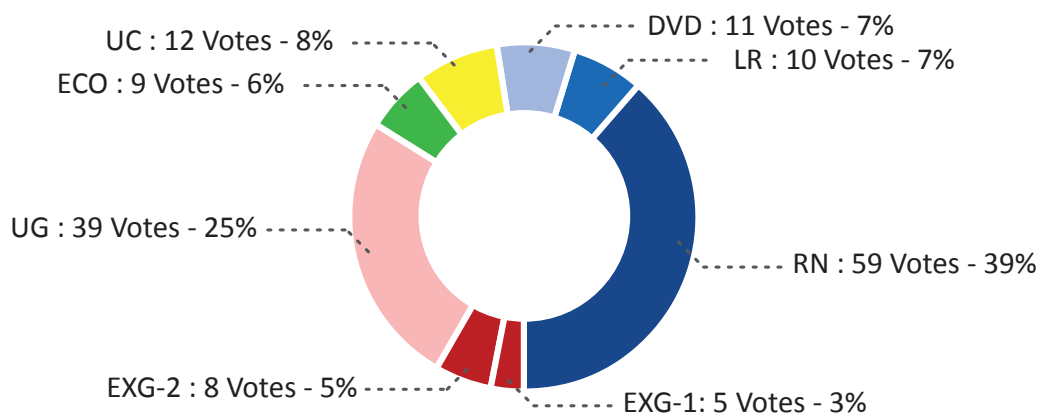
Voici les résultats du premier tour :

Nombre d'Abstention :	247
Nombre de Votants :	163
Nombre de Bulletins blancs :	4
Nombre de Bulletins nuls :	6
Nombre de Votes Exprimés :	153

Les Candidats suivis du nombre de votes :

Mme Diaz Edwige (RN) :	59
M. Rousset Alain (UG) :	39
M. Thierry Nicolas (ECO) :	9
M. Florian Nicolas (LR) :	10
Mme Darrieussecq Geneviève (UC) :	12
M. Pujalon Eddie (DVD) :	11
Mme Guette Clémence (EXG-2) :	8
M. Perchet Guillaume (EXG-1) :	5

Résultats du 1er Tour / Votes Exprimés



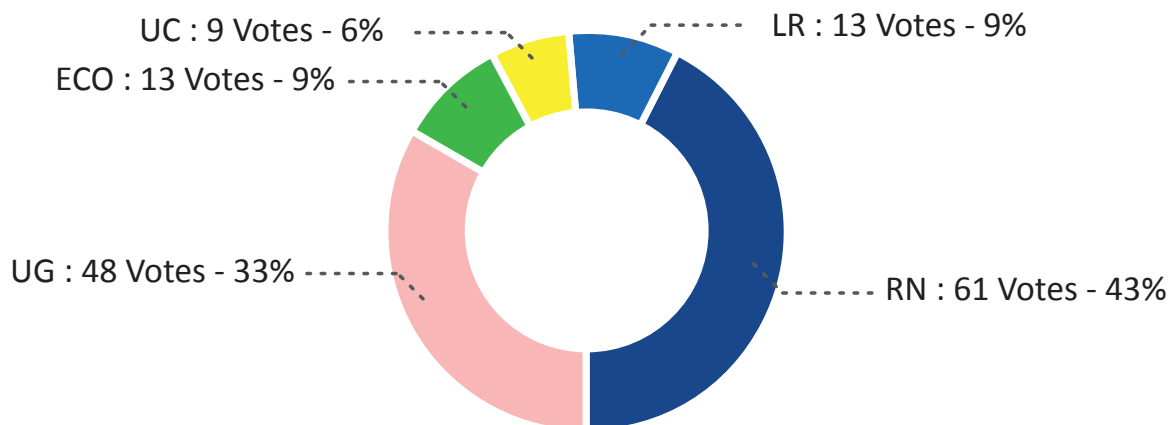
Voici les résultats du second tour :

Nombre d'Abstention :	253
Nombre de Votants :	157
Nombre de Bulletins blancs :	6
Nombre de Bulletins nuls :	7
Nombre de Votes Exprimés :	144

Les Candidats suivis du nombre de votes :

Mme Diaz Edwige (RN) :	61
M. Rousset Alain (UG) :	48
M. Thierry Nicolas (ECO) :	13
M. Florian Nicolas (LR) :	13
Mme DARRIEUSSECQ Geneviève (UC) :	9

Résultats du 2nd Tour / Votes Exprimés



L'abstention au premier tour a été de 60.2% et de 61.7% au second tour.

FOURGON NUMÉRIQUE @PEFEM

En partenariat avec la Communautés des Communes du Réolais en Sud Gironde, l'**@PEFEM RURAL'IT** met à disposition des citoyens, un fourgon numérique aménagé.

Le véhicule est équipé d'un bureau, d'ordinateurs, d'une connexion internet autonome et de tablettes. L'objectif est de faciliter l'accès à l'informatique avec un accompagnement physique. (Rédaction de courriers administratifs, CV, lettres de motivation..) Et aussi, aider à s'orienter vers les différents organismes publics (CAF, pôle emploi, MSA, CARSAT...), tout cela gratuitement. Ce véhicule est itinérant.

Il est présent sur le parking de la Mairie le jeudi matin de 10h à 12h, les semaines paires.

Il est indispensable de prendre rendez-vous :

- Soit par téléphone fixe : 05.56.65.20.16
- Soit par téléphone portable : 07.72.29.39.22
- Soit par mail : apefem.ruralite@orange.fr



LA RÉGION ET LE TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis de nombreuses années, la commune de Mongauzy propose, à titre gratuit, le ramassage des élèves de l'école venant de Mongauzy et des différentes communes du RPI:

- Montagoudin, Fossès et Baleyssac, Bourdelles, St Michel de Lapujade

Un service, quasiment au porte à porte, très apprécié par les familles. Jusqu'en 2017, le département avait la compétence Transport scolaire et à ce titre gérait les inscriptions, validait les circuits et les arrêts. Mais ça c'était avant ! Depuis, la Région a récupéré cette compétence et avec cette prise de fonction, de nouvelles règles s'appliquent :

- L'inscription au bus est réservée aux élèves qui habitent à plus de 3 kms de leur établissement scolaire (sauf si la commune accepte de payer 816€/an pour ceux qui sont à moins de 3 kms)
- Certains arrêts considérés comme dangereux ou ne respectant pas les règles de sécurité routière sont retirés
- L'obligation pour les élèves de prendre le bus matin et soir tous les jours.

La municipalité n'a pas son mot à dire ni sur ces nouvelles directives ni sur les décisions prises par la Région. Pour ce transport scolaire, la mairie touche des subventions, qui jusqu'à présent, compensaient les charges de fonctionnement. Mais aujourd'hui, le montant demandé pour les écoliers qui habitent à moins de 3km, n'est pas sans conséquence sur le budget transport.

La municipalité tenait à signaler ces nouvelles directives qui ont impactées quelques familles à la rentrée. Pour cette année, la mairie prendra à sa charge les 816 € demandés (- 3km), mais il n'est pas du tout certain, que l'année prochaine, cet arrangement soit reconduit.

ADRESSAGE

L'adresse est un bien public. Elle permet d'être localisé avec précision et, notamment en milieu rural, de bénéficier des premiers secours en moins de 20 minutes, de l'aide à domicile, de la livraison de marchandises et de courriers ou encore de l'accès au Très Haut Débit par la Fibre optique. Ces services sont indispensables à une bonne qualité de vie et à l'attractivité des territoires.

Or les territoires ruraux, comme c'est le cas pour Mongauzy, comptent de nombreux lieu-dit regroupant plusieurs logements sans adresse distincte ou dont les adresses ne répondent pas aux critères normés (voie non numérotée ou avec des numéros manquants...).

À charge au livreur d'enquêter pour retrouver le bon destinataire de son colis ! Les erreurs de livraison du courrier ou des colis sont légion dans notre commune et à écouter nos facteurs et factrices, c'est un vrai casse-tête chinois de faire la tournée de Mongauzy, tant il y a de lieu-dit avec des extensions (nord, sud, est, ouest) !

Afin de répondre aux exigences du service postal et des administrés de Mongauzy, le conseil municipal a donc décidé de mettre en route l'adressage sur notre commune. Ce travail prendra plusieurs mois et se fait en étroite collaboration avec un technicien de la Poste.

La création d'adresses normées se fait en deux étapes que sont la dénomination et la numérotation des voies. Elle incombe aux autorités municipales. Nous vous tiendrons informés de l'avancée du projet et des démarches à faire auprès des administrations le moment venu.
(À partir de mars 2022)

PERSONNEL COMMUNAL

Depuis le 1er septembre, une aide précieuse est arrivée en renfort au secrétariat de la mairie : Laurine, embauchée en CDD et pour un contrat de 6 mois renouvelable.

Elle assiste notre secrétaire, Sandrine, dans ses missions au quotidien à raison de 20h/semaine, principalement pendant les jours d'ouverture au public. Vous aurez l'occasion de la rencontrer, lors de votre prochain passage à la mairie.



TRAVAUX

Dans le but de permettre aux élèves de maternelle de profiter de la récréation pour s'aérer pendant les journées pluvieuses ou très chaudes, un préau en bois, couvert de tuiles a été installé pendant l'été. Montant des travaux : 35 381 €



Toujours dans un souci de sécurité de nos élèves, un petit chemin de gravier a été réalisé dans le jardin attenant au bâtiment communal de la cantine.

Les écoliers ne traversent plus côté parking et évitent de se trouver au milieu des voitures lors de la sortie des classes à midi.

Montant des Travaux : 0 €

Merci à Mickael Cortez !

À la rentrée, nos petits écoliers ont pu découvrir, leur nouvelle cantine haute en couleur acidulée !

Tables et chaises ont été renouvelées afin de moderniser ce mobilier vieillissant, sécuriser l'installation des plus petits à table et optimiser l'espace de la salle de restauration. Un mobilier plus ergonomique, plus léger, plus facile à nettoyer, de quoi rendre la pause du midi encore plus agréable pour tous !

Montant des Travaux : 5 086 €



Des travaux de rénovation de la salle des fêtes sont prévus pour les prochains mois, si les subventions demandées pour les financer sont accordées.

L'USTOM a fait paraître et distribué son 1er petit journal ou « mag semestriel » que vous avez dû trouver dans vos boîtes aux lettres sous cette forme qui retrace les actions menées depuis la mise en place de la nouvelle gouvernance en septembre 2020 :



- L'actualité du syndicat concernant la collecte et le recyclage des masques jetables en fil de tissage,
- La livraison des bacs poubelles

Lors de votre arrivée sur le territoire de l'USTOM ou s'il y a un changement de la composition du foyer, vous devez impérativement vous inscrire, soit en Mairie, soit directement sur le site de l'USTOM afin d'obtenir un bac conforme à votre situation qui conditionne également votre taux de taxation.

Si un changement de bac est nécessaire, il vous sera livré gratuitement à votre domicile après avoir pris rendez-vous avec le service livraison (ceci à compter du 1er septembre 2021). Ce service est gratuit dans la mesure où le rendez-vous est respecté. Dans le cas contraire, la livraison reste à votre charge.

Une étude a été lancée sur l'optimisation du syndicat afin d'avoir une meilleure visibilité des actions à mener pour la gestion des différents postes impactant le montant de la taxe à appliquer dans le futur.

À titre d'informations, il y a des taxes pour lesquelles le syndicat n'a aucune influence : La TAGP (gérée par l'État), le coût de l'enfouissement (géré unilatéralement par Veolia), le coût du transport ainsi que les frais de fonctionnement (personnel – investissements). L'USTOM peut seulement intervenir en triant et en valorisant les déchets.

Une nouvelle Société a été mandatée pour la collecte des verres en apport volontaire dans les points situés sur les Communes il s'agit de la Société « Branjon » ce qui permet au syndicat de faire une économie d'environ 70 000 €/an.

Il est également rappelé que ces bornes d'apport volontaire ne servent que pour les verres et n'ont pas vocation d'être un point de dépôts sauvages. Cela entraîne une intervention, bien souvent, des Municipalités et impactent ainsi leurs budgets communaux.

Continuons à trier au maximum nos déchets afin de réduire au maximum les coûts de transports et surtout d'enfouissements.

Réduisons aussi nos déchets verts en broyant les feuilles et petits branchages, en tondant la pelouse sans sacs, en faisant du mulching, en compostant nos restes et épluchures afin de réduire aussi les coûts de traitement et de transports vers les sites d'enfouissements.

L'USTOM propose des composteurs individuels à retirer en déchetterie sur présentation de votre carte au prix de 15 € par bac de 425 L.

Et pour rappel, le brûlage est toujours strictement interdit sur tout le territoire.

DOSSIER : LES DIGUES

Le 9 Juin dernier, lors d'une réunion à Bourdelles, la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) pour évoquer l'étude de l'état des digues et les différents scénarios de protection des communes. Elle a classé les fossés du casier « Mongauzy-Bourdelles » en système d'évacuation de l'eau lors d'une inondation. À Floudès, les digues sont redéfinies en système d'endiguement.

Une étude a été faite avant la crue de Février 2021. La Communauté de Communes a eu l'obligation de faire appel à un bureau d'études pour définir les différents travaux de reconstructions des ouvrages de protection et en assurer la maîtrise d'œuvre.

(Bureau d'études « Artélia » ; Coût de l'étude : 72 078 € TTC pour les 28 kms de digue)

D'après celui-ci, il en ressortait que :

La digue en terre était en bon état général et la carapace béton était vieillissante (au niveau des Barthes à Mongauzy).

Le fonctionnement de la digue à Mongauzy était satisfaisant à moyen terme.

Attention cependant un problème de végétation non maîtrisée est relevé au niveau du ruisseau « Médier ».

Voici le résultat de l'étude pour les travaux sur la digue Mongauzy-Bourdelles :

	Scénario A Déclaration du système en l'état	Scénario D Abandon du système
Niveau de protection envisageable	2 ans	
Etat des ouvrages	Digues : bon à moyen (carapace béton) Ouvrages hydrauliques : bon à moyen	
Rôle hydraulique du casier Espace de mobilité de la Garonne	Rôle : notable Mobilité : secteur sensible à l'érosion situé en aval du bourg de Bourdelles	Rôle : faible Mobilité : mobilité latérale du lot mineur rétablie
Protection des enjeux	Moyenne (moins de 30 personnes)	Aucune
Impacts environnementaux	Aucun	Faibles
Impacts hydrauliques	Aucun	Aucun
Estimation sommaire du coût des études/travaux	Etudes : 21 000€ HT EDD : 4 500€ HT Dossiers réglementaires : 3 000€ HT Etudes géotechniques : 8 000€ HT Etudes foncières (environ 55 parcelles) : 5 500€ HT Travaux : 0€ HT	Etudes : 5 500€ HT Analyses hydrauliques (AVP) : 2 500€ HT Dossiers réglementaires : 3 000€ HT Travaux : 15 000€ HT
Impacts réglementaires Incidences du scénario	Activation du PCS pour les crues supérieures au niveau de protection	Activation du PCS pour les crues supérieures au terrain naturel Augmentation de la fréquence d'inondation des terrains Réflexion sur la protection individuelle des enjeux

Deux scénarios sont envisagés quand au devenir des digues:

- Scénario A: Les digues sont laissées en état et simplement entretenues.
- Scénario D: Des brèches sont pratiquées dans les digues afin de ne plus s'oppose à la montée des eaux.

Au jour où nous écrivons cet article, aucune décision quant au scénario retenu ne nous est parvenue. Sans autorisation, aucun travaux ne peut être entrepris par la commune et la Communauté de Communes.

Il est évident que la priorité, lors de prochaines inondations, sera d'alerter au plus tôt la population concernée par ce risque naturel majeur et de pouvoir la tenir informée en temps réel de la montée de l'eau.

Les évènements catastrophiques de Février dernier nous ont rappelé à quel point la rapidité et la qualité de l'information relayée sont essentielles pour diminuer les risques pour la population. C'est dans cet objectif que notre commune a demandé à adhérer au système d'alerte GEDICOM.



Depuis 2003, GEDICOM est spécialisé dans la gestion de crise et d'alerte en France. La plateforme GEDICOM permet aux responsables (ministères, collectivités, industries) de communiquer efficacement lors d'événements catastrophiques :

- Activation de la cellule de crise
- Mobilisation des équipes
- Alerte multicanale des populations

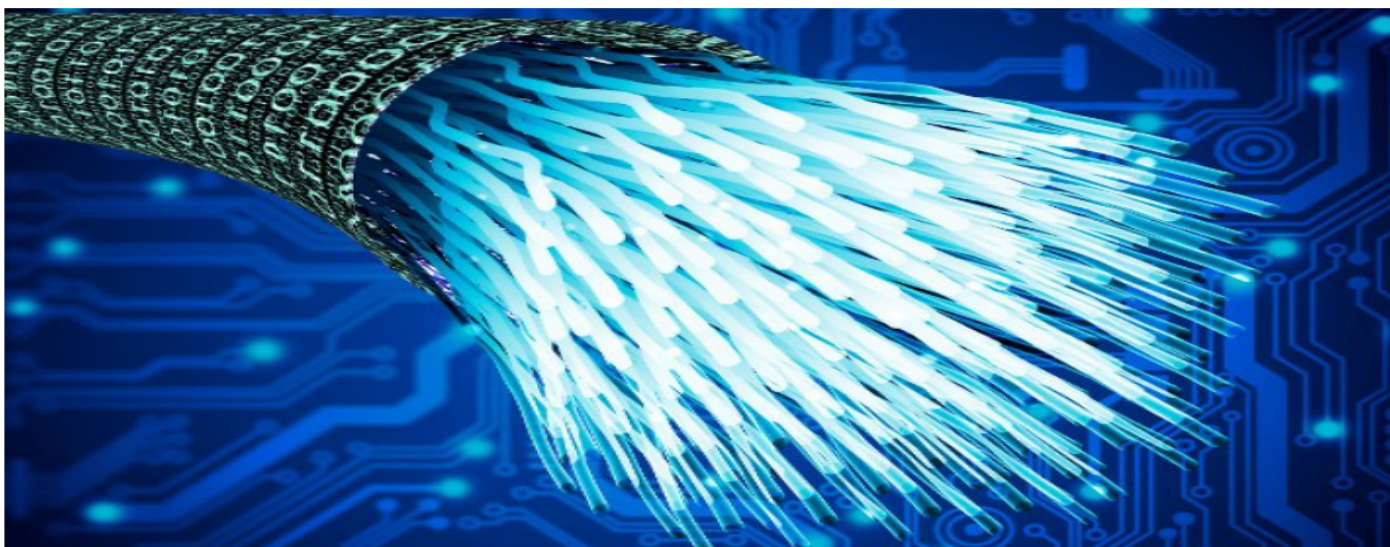
En pratique, la plateforme permettra aux responsables de la commune de prévenir les habitants concernés par un risque imminent d'inondation, en temps réel via un sms, un appel téléphonique, dont le contenu indiquera le niveau de l'eau, les consignes de sécurité ou les mesures d'urgence si nécessaire...

Dans cette plateforme, les noms de tous les habitants souhaitant être alertés en cas de risques naturels majeurs seront enregistrés, avec leurs numéros de téléphone pour les joindre.

Suite à la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la commune aura besoin de votre autorisation pour utiliser vos données personnelles.
(voir annexe en fin de ce journal)

Vos données personnelles serviront uniquement dans le cadre de ce système d'alerte des risques majeurs naturels (inondations, tempête, feux) et technologiques (rupture de barrage, centrale nucléaire, transport de matières dangereuses).

DOSSIER : LA FIBRE



La fibre permet des débits bien plus élevés (jusqu'à 100Mbits/s) et peut transporter des données sur de très longues distances alors que le cuivre voit le débit (max 80Mbit/s sous certaines conditions très strictes) diminuer en fonction des distances et peut être perturbé par des signaux électriques au voisinage.

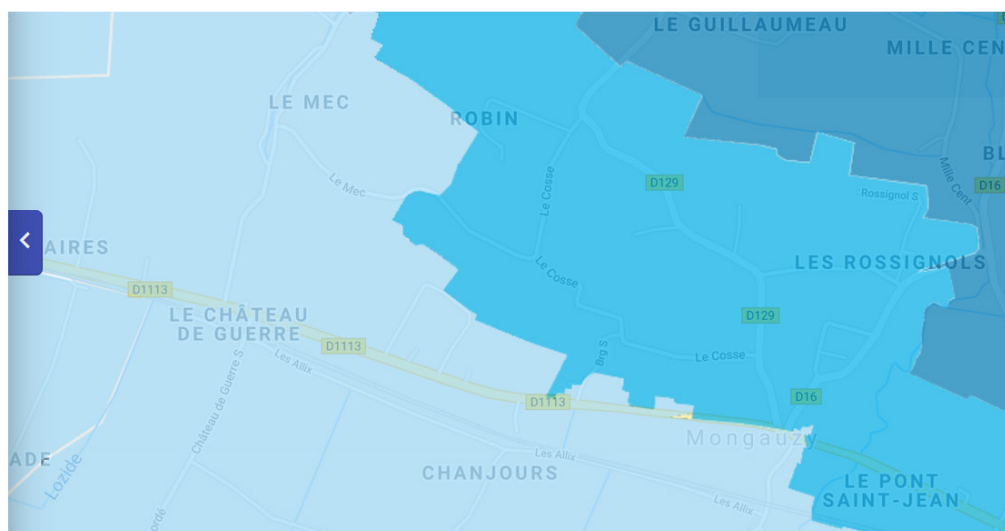
La fibre rend possible un accès ultra-rapide à Internet. Les débits atteints permettent l'utilisation d'internet par plusieurs utilisateurs d'un même foyer (navigation sur le web, télévision...) et n'est pas sensible aux perturbations électriques, à l'eau...

LA FIBRE pour qui et quand ?

La fibre est accessible à tous, professionnels et particuliers. Différentes offres sont proposées par des fournisseurs d'accès internet (FAI). Elle est déjà en Sud Gironde et sera accessible à la commune de Mongauzy à partir de 2023.

Légende de la carte

- Déploiement prévisionnel
- 1 Phase 1 : 2018 – mi 2021
- 2 Phase 2 : mi 2021 – mi 2023
- 3 Phase 3 : mi 2023 – mars 2025



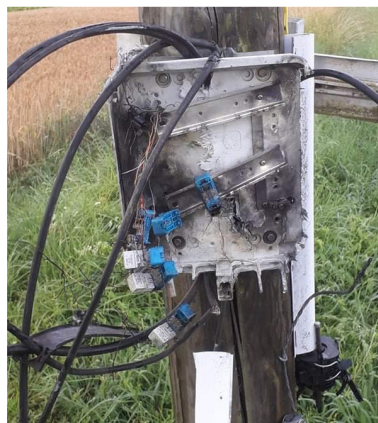
EN CAS DE PANNE

Toute panne de téléphonie, d'internet doit être signalée auprès de l'opérateur où le service a été souscrit. **La mairie ne pourra rien faire à votre place.** C'est à l'utilisateur concerné par la panne de joindre l'opérateur pour lui signaler l'incident sur la ligne.

COUP DE Foudre à MONGAUZY !

Au petit matin du 20 juin, aux alentours de 6h, nombre d'entre nous ont été réveillés en sursaut par l'orage.

La foudre a frappé sur notre commune, au lieu-dit « Guillaumeaux », faisant des dégâts, par chance, juste matériels.



CONCOURS DE PÊCHE DU 14/07/2021

Mercredi 14 juillet 2021 a eu lieu le traditionnel concours des sociétaires de l'AAPMA du Goujon Mongauzin. Malgré un temps plutôt nuageux, quelques courageux ont répondu présent, profitant ainsi des 4 ha du lac de Cangrand. Une journée pleine de partage et de bonne humeur !

Apéritif et repas s'en sont suivis, permettant ainsi de bénéficier d'un moment de convivialité avec le bureau de l'AAPMA, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur, liées à la COVID 19.

Cette année encore, le contexte sanitaire et les nombreuses restrictions qui en découlent rendent difficiles l'organisation de ce genre de manifestations. Malgré tout, le bureau de l'association réfléchit à de futurs projets pour 2022. En effet, le Goujon permet à tous ses membres de pouvoir pêcher dans le lac de Cangrand grâce à une convention signée avec la commune de Bourdelles et ce jusqu'en 2023. Les pêcheurs du Goujon auront donc d'autres occasions de se retrouver autour du Lac pour un moment sportif et convivial.

Une page facebook « **Goujon Mongauzin** » a été créée afin de retrouver toute l'actualité de l'association mais aussi des conseils, recettes et astuces régulièrement.



ÉCOLE GINETTE MAROIS - LABEL 2024

Grâce à la demande des enseignants, l'école Ginette Marois est labellisée « Génération 2024 ». Cette labélisation permet aux élèves de découvrir les différents sports des jeux olympiques et paralympiques.

L'engagement n'est pas que sportif, mais également sur les valeurs de la République, l'inclusion des personnes en situation de handicap et le refus de discrimination.

Le vendredi 25 juin les élèves de CM1-CM2 ont participé à la journée « Label Génération 2024 » à Bordeaux. Ils ont pu découvrir, pour certains, cette ville et les moyens de déplacements. (transport fait de La Réole à Bordeaux en train et ensuite le Tramway)

Les enfants ont pu essayer plusieurs sports : BMX (vélo) / tir à l'arc / judo / sport adapté (pour les personnes en situation de handicap).

Cette sortie a été aussi couplée à une promenade le long des quais et de l'exposition Philippe Geluck « Le Chat Déambule ».



VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Nous sommes intéressés de recueillir vos avis et vos envies concernant la commune et nous lirons vos attentes. Présentez vos idées, vos propositions, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits pour le prochain journal municipal. Il suffit pour cela de remplir le cadre ci-dessous et de le retourner en mairie. Merci de votre implication.

Vous pouvez également nous envoyer un mail à l'adresse suivante : journal@mongauzy.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTE « GEDICOM »

Madame, Monsieur,

Depuis le mois de juin 2021, la commune de Mongauzy dispose d'un système d'automate d'appel qui permet en temps réel de vous prévenir en cas d'alerte (inondations, catastrophes naturelles ou risques technologiques majeurs).

Cette information pourra être diffusée par appel vocal ou SMS. Pour être ainsi prévenu, il vous suffit de compléter cette fiche et de la déposer au secrétariat de la Mairie. Il est bien entendu que ces données personnelles ne serviront qu'à vous prévenir via le système d'alerte GEDICOM et uniquement en cas de risques majeurs mettant en péril les personnes et les biens.

Compte tenu de l'importance des informations de crise qui seront communiquées, il est souhaitable et important d'avoir l'adhésion de l'ensemble de la population.

Avec nos respectueuses salutations,
Mme Clara DELAS et son Conseil Municipal

Fiche de renseignement à compléter, à signer et à déposer en mairie

Je souhaite être informé(e) de tous problèmes inhérents aux risques naturels, industriels ou technologiques majeurs et **j'autorise la commune de MONGAUZY** à inscrire mon ou mes numéros de téléphone ci-dessous dans le fichier d'alerte GEDICOM (envoi de l'automate d'appel).

Nom : **Prénom** :

Adresse :

.....

Téléphones (fixe, portable) à inscrire dans l'ordre de priorité.

Tél n°1 :

Tél n°2 :

Tél n°3 :

Mongauzy, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »